

**Eric SANGAR**

*Sciences Po Lille / CERAPS, Université de Lille*

### **L'impact de la fragmentation des mémoires collectives nationales sur la politique étrangère : le cas de la France**

*Résumé :*

Comment les changements dans les conditions de la gouvernance des mémoires collectives nationales influencent-ils la politique étrangère ? Le recours à des représentations du passé intersubjectivement partagées constitue une ressource pour la prise de décision et pour la justification de la politique étrangère. Dans cette optique, l'article identifie cinq facteurs qui fragilisent la capacité des gouvernements à gouverner les mémoires nationales et explore deux conséquences principales. D'abord, l'utilité justificatrice du recours à l'histoire est de plus en plus limitée. Ensuite, la disparition d'une mémoire collective consensuelle peut conduire à l'émergence du « présentisme » comme mode de temporalité dominant dans les processus de décision. Cette réflexion est illustrée à l'aide d'une analyse empirique du cas de la France, pays dont la politique étrangère se distingue par une forte tradition du recours à l'histoire nationale.

*Mots clés :*

Mémoires collectives – histoire nationale – récits stratégiques – politique étrangère – France

### **The impact of the fragmentation of national collective memories on foreign policy: theoretical reflections and empirical illustrations from the context of France**

*Abstract:*

How do changes in the condition of the governance of national collective memories influence the making and justification of foreign policy? The use of shared representations of national history has been a resource in the development of strategic narratives and of cognitive guidance for decision-making. The article argues that five factors contribute to challenge governments' capacity to govern national memories, and that this fragmentation of collective memories has two main consequences. First, the rhetorical utility of mobilizing national history in strategic narratives is more and more limited. Second, within decision-making procedures, 'presentist' temporalities have become more and more dominant. This theoretical reflection is illustrated with insights from France, a country with a strong tradition of relying on national history in the making and justification of foreign policy.

*Keywords:*

Collective memories – national history – strategic narratives – foreign policy – France

## I. Introduction<sup>1</sup>

De l'usage de la Bataille de Teutobourg pour légitimer la politique anti-française de l'Empire allemand<sup>2</sup> à la mobilisation du mythe de Charlemagne pour justifier la réconciliation franco-allemande : la mobilisation des « mémoires collectives », c'est-à-dire les ensembles des représentations intersubjectives de l'histoire au sein des sociétés, semblent étroitement liés aux discours sur la politique étrangère. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, acteurs politiques, militaires et diplomatiques ont tenté d'ancrer leurs propositions d'action dans les récits constitutifs de l'histoire nationale ; l'invention de traditions nationales et la construction de mythes fondateurs n'en sont que deux exemples récents.

Cependant, à une époque où au moins certains États semblent de plus en plus confrontés à des conflits sur les enjeux mémoriels au sein de leurs sociétés, l'on peut se demander quelles sont les répercussions de telles fragmentations sur la politique étrangère. Cet article propose une réflexion initiale sur cette problématique, située entre la sociologie de la mémoire d'une part et les études des Relations internationales (RI), d'autre part. L'objectif principal de cet article est d'ouvrir un débat en articulant des arguments exploratoires, conceptualisés selon deux dimensions établies dans l'analyse des usages politiques de l'histoire, à savoir les dimensions rhétorique et cognitive. Empiriquement, cette argumentation se sert d'illustrations issues du cas de la France, pays où le recours à l'histoire a été un élément central dans la formulation et la justification de sa politique étrangère depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle.

En termes ontologiques, l'article conceptualise la politique étrangère comme étant le produit de besoins, croyances et perceptions au niveau des décideurs politiques et des membres des organisations gouvernementales (diplomates, hauts militaires). Alors que ce sont ces acteurs qui participent à la construction discursive des objectifs couramment appelés les « intérêts nationaux » (Battistella, 2002), les moyens et actions consacrées à leur réalisation doivent être légitimés, devant le parlement mais aussi, à travers les médias, devant le public. Sans nier l'influence des contraintes matérielles et idéelles du système international, cette perspective combine donc des éléments des approches cognitive, bureaucratique et libérale de l'analyse des politiques étrangères (Battistella, 2009, pp. 369-396; Brecher, 1972; Hudson, 2014, pp. 185-210). Il ne s'agira pas ici de proposer une explication causale de telle ou telle décision à la suite des changements dans la transmission des mémoires collectives nationales. Le texte tente de démontrer et d'illustrer comment ces changements ont modifié le processus de production et de justification publique de la politique étrangère.

Cette conceptualisation s'applique surtout aux États démocratiques dans lesquels les gouvernements sont soumis à un contrôle parlementaire et public dans l'attribution et l'emploi de moyens politiques et militaires. Même en France, pays conçu par certains comme une 'monarchie nucléaire' (Cohen, 1986), les traditions gaulliennes de la politique étrangère n'étaient pas uniquement le résultat d'une préférence personnelle ou une réponse objective aux évolutions du

---

<sup>1</sup> Une version antérieure de ce texte a été présentée à la 12<sup>e</sup> conférence annuelle de la *European International Studies Association* à Prague (12-15 Septembre 2018). Pour leurs commentaires et suggestions précieux sur les premières versions, je remercie Thierry Balzacq, Beatrice Heuser, Mathias Delori, Thomas Lindemann, Johann Michel et Valérie Rosoux. Je remercie également les deux évaluateurs anonymes pour leur lecture attentive et leurs suggestions constructives qui ont permis d'améliorer le manuscrit final.

<sup>2</sup> La Bataille de Teutobourg désigne la bataille durant laquelle trois légions romaines ont été battues par une alliance de tribus germaniques en l'an 9, arrêtant ainsi l'expansion de l'empire romain au Rhin. Au 19<sup>e</sup> siècle, elle servait comme un des mythes du nationalisme du nouvel empire allemand (Nicholls, 2018). En revanche, le mythe de Vercingétorix a été mobilisé par Charles de Gaulle pour légitimer une nouvelle alliance entre les forces 'germaniques' et 'gauloises'.

système international d'après 1945 mais « flattent un certain nationalisme, répondent donc à une demande sociale de rang international ou de grandeur, contribuant ainsi largement au consensus politique interne. » (Charillon, 2011, p. 27) L'intervention récente au Mali a par ailleurs montré comment une décision d'intervention militaire peut même renforcer la popularité d'un chef d'Etat affaibli sur la scène intérieure (Revault d'Allonnes, 2015).

L'article procèdera en trois étapes. D'abord, le phénomène de la « fragmentation des mémoires » sera conceptualisé et détaillé dans ses implications empiriques. Ensuite, seront présentés les liens conceptuels entre les mémoires collectives et les discours et la prise de décision dans la politique étrangère. Enfin, la validité empirique de ces arguments théoriques sera illustrée en présentant des observations empiriques issues du contexte de la France.

## **II. Conceptualiser la « fragmentation de la mémoire » : Faire le lien entre la sociologie de la mémoire et les études des RI**

Une observation commune majeure semble se cristalliser dans de nombreuses études en sociologie de la mémoire : la capacité des gouvernements nationaux à nourrir et à stabiliser « une » mémoire collective nationale hégémonique est de plus en plus mise en question. Imposer un cadre national de la mémoire par le haut semble de plus en plus difficile face à l'instrumentalisation électorale des enjeux de mémoire, à l'autonomisation de la communauté épistémologique de l'historiographie, ou encore face à l'émergence de nouveaux médias permettant à des mémoires « opprimées » de s'exprimer plus facilement.

Jusqu'à présent, la recherche en Relations internationales, y compris dans sa branche sociologique, ne s'est guère intéressée aux effets d'une telle fragmentation sur la formation et la légitimation des politiques extérieures. Plusieurs travaux anglophones problématisent les rapports entre mémoires collectives et politiques étrangères mais se focalisent typiquement sur des catégories théoriques spécifiques – comme par exemple l'impact de traumatismes collectifs – et négligent la question de controverses sur la mémoire au sein des sociétés (Bell, 2006; Langenbacher et Shain, 2010; Resende et Budryte, 2014; Wang, 2012). Dans la littérature francophone, l'étude de Valérie Rosoux reste une référence incontournable ; cependant, son argumentation repose sur l'hypothèse fondamentale d'une certaine primauté des discours et intérêts gouvernementaux contemporains afin d'expliquer dans quelles circonstances le « poids du passé » peut être surmonté (Rosoux, 2001). D'autres travaux questionnent la capacité des gouvernements à mobiliser et à modifier les représentations sociales de l'histoire – sans pour autant spécifier dans quelles conditions ces capacités sont réduites ou renforcées (Grosser, 2002).

Le concept de la « fragmentation des mémoires » contient deux éléments qui méritent explication, à savoir la notion de mémoires partagées ou « collectives », ainsi que la notion d'une perte de cohésion progressive. S'agissant du terme de la « mémoire collective », il convient de préciser qu'il sera conceptualisé ici non pas avec une tonalité anthropomorphique mais comme le résultat d'échanges sur les représentations intersubjectives du passé régis par les normes d'un groupe social. Ainsi, « la » mémoire collective n'est ni un phénomène figé, ni nécessairement cohérent et unifié. En suivant l'argumentation de Johann Michel, bien que les individus restent les porteurs physiques des représentations du passé, la mémoire collective reste un concept analytique indispensable à la compréhension de la formation des mémoires individuelles et de la constitution idéale des groupes sociaux :

*« ce sont [...] les mécanismes de l'intersubjectivité et les échanges d'interaction qui tiennent lieu [...] de médiation entre mémoires individuelles et mémoires collectives. D'un côté, toute mémoire individuelle se construit au contact de cadres sociaux qui s'imposent à elle, sous la*

*forme de significations communes, de positions types dans les ensembles collectifs, tels la famille. D'un autre côté, toute mémoire collective, loin d'être un esprit immuable qui plane au-dessus des individus, résulte d'une sédimentation historique d'interactions typifiées de mémorisations et de remémorations.* » (Michel, 2005, p. 90)

On peut comprendre ainsi que le fait même d'évoquer l'idée d'une mémoire nationale (au singulier) ne va pas de soi. En effet, dans son analyse des discours mémoriels au sein du parti communiste français, Marie-Claire Lavabre a déjà souligné que toute mémoire collective doit être examinée comme l'interaction d'une pluralité – parfois conflictuelle – de souvenirs portés par des sous-groupes et des individus (Lavabre, 1994). Toute mémoire collective comporte nécessairement une multitude de discours individuels qui évoluent selon leurs interactions, ce que Halbwachs reconnaît en constatant que

*« ce sont cependant des individus qui se souviennent, en tant que membres du groupe. De cette masse de souvenirs communs, et qui s'appuient l'un sur l'autre, ce ne sont pas les mêmes qui apparaîtront avec le plus d'intensité à chacun d'eux. Nous dirions volontiers que chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective, que ce point de vue change suivant la place que j'entretiens avec d'autres milieux »* (Halbwachs, 1997 (1950), pp. 94-95).

Un « cadre » social de la mémoire peut légitimer l'expression et la reconnaissance publique de certains souvenirs, et délégitimer et minimiser l'expression d'autres. En conséquence, les cadres sociaux répondent bien sûr aux besoins actuels des communautés, mais souvent la définition de ces « besoins » est faite par les gouvernements et les partis politiques au pouvoir. C'est dans ce sens-là qu'il peut être épistémologiquement utile d'avoir recours au terme de « la » mémoire nationale afin de désigner le champ d'interactions entre intérêts politiques, pouvoirs institutionnels, et socialisations et résistances aux niveaux individuel et social. En d'autres termes, il s'agit « d'ouvrir la boîte noire, c'est-à-dire de penser les interactions entre mises en récit publiques [...] et souvenirs [...], de vérifier empiriquement ce que sont les représentations socialement partagées du passé, les rapports ordinaires au passé, en deçà et au-delà des seules 'politiques de la mémoire' » (Lavabre, 2014, p. 36).

Qu'en est-il du terme de la fragmentation ? Évidemment, il n'est pas question ici de supposer une multiplication des représentations du passé au niveau individuel. La « fragmentation des mémoires » peut être définie, en revanche, comme le processus d'une multiplication d'expressions de mémoires mettant en cause un cadre social donné (ici au niveau national), et fragilisant en conséquence le consensus sur les « besoins du présent », auparavant surtout définis par les gouvernements. Empiriquement, l'une des premières observations de la « fragmentation des mémoires » est peut-être celle faite par l'historien Pierre Nora (1992). Mais la même observation se retrouve également chez des sociologues de la mémoire, comme par exemple dans les ouvrages récents de Johann Michel (2010) ou de Benjamin Stora (2016). Selon ces auteurs, l'histoire « officielle » (dans le sens d'une historiographie institutionnellement appuyée et diffusée par les gouvernements), aurait perdu son rôle de cadre référentiel de l'intégration de la mémoire collective nationale. A sa place, une pluralité de mémoires aurait émergé, ancrée dans la diversité des groupes sociaux dont les sociétés actuelles sont composées. Depuis les années 1970, les gouvernements auraient progressivement perdu leur monopole « d'arbitre » face aux discours mémoriels des groupes sociaux. Au mieux, les gouvernants devraient se contenter de coordonner désormais une « gouvernance » des mémoires (Michel, 2010, pp. 169-188).

Ce phénomène de la fragmentation de « la » mémoire nationale est-il véritablement nouveau ? Après tout, certains pourraient argumenter que les controverses autour du passé caractérisent toute société pluraliste, et que même à l'époque de l'invention de l'État-nation

moderne, les gouvernements n'ont jamais réussi à imposer un cadre social sans contestation. Il est difficile de nier que la construction des cadres sociaux de la mémoire, même au niveau national, a toujours résulté d'une négociation entre les acteurs sociaux et les gouvernements.

Cependant, la sociologie de la mémoire a pu identifier certains facteurs mutuellement liés qui semblent avoir profondément modifié le rapport de forces depuis la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Sans prétendre proposer un résumé exhaustif, cinq de ces facteurs seront détaillés ici :

- 1) La capacité de *socialisation* des citoyens par les institutions étatiques s'est progressivement réduite. La transformation pédagogique de l'enseignement de l'histoire nationale à l'école a favorisé la remise en question d'une transmission acritique du « roman national ». Dans le même temps, d'autres institutions ayant assuré, dans le passé, le lien entre cadre social officiel et la socialisation des citoyens, ont été affaiblies. La fin de la conscription et la diminution du nombre de citoyens engagés dans les partis politiques traditionnels ne sont que deux exemples (Levy, 1999, pp. 62-65). En France, l'universalisation progressive du service militaire depuis la défaite dans la guerre de 1870, a aussi servi à enseigner le 'roman national' aux citoyens. Ceci se fait notamment à travers l'enseignement des traditions militaires qui « consiste à exalter le passé glorieux des régiments français et à inciter les nouvelles unités en formation à élaborer leur propre histoire afin de se forger une identité sur laquelle puisse s'enraciner l'esprit de corps. » (Roynette, 2017, p. 116). De plus, la commémoration locale des conscrits morts dans les guerres de 1870 et de 14-18 a permis aussi d'enraciner la perceptions d'un destin historique certes douloureux mais aussi commun (Sherman, 1994; Varley, 2008). Après 1945, la socialisation par les partis gaullistes et communistes dans les années 1950 et 1960 était un facteur décisif dans la construction d'un récit national autour de la place centrale de la Résistance car ces « partis politiques, à l'époque, représentaient aussi des lieux de sociabilité qu'animaient de nombreux militants : le PCF comptait sans doute 760 000 adhérents en 1947, le RPF, selon les estimations, de 500 000 à 1 500 000 à la même date. Cette force imposante constitua le premier vecteur portant cette mémoire, sous des modalités plurielles il est vrai. » (Wieviorka, 2008, p. 95)
- 2) La capacité de *légitimation* des cadres sociaux nationaux s'est progressivement réduite. A l'heure de « l'invention » des histoires nationales au 19<sup>e</sup> siècle, cette légitimation est largement passée par la communauté épistémologique des historiens. En échange du soutien financier et administratif gouvernemental leur permettant d'achever la professionnalisation et l'institutionnalisation de leur discipline au sein des universités, les historiens ont contribué à la construction savante des histoires « nationales » et à l'écriture de manuels scolaires justifiant des puissants mythes fondateurs (Anderson, 2006; Berger, 2007). Suite à l'autonomisation grandissante de la discipline, surtout depuis 1945 une grande partie des historiens ont adopté l'épistémologie du révisionnisme historique. Ceci faisant, ils ont mis en question les récits des histoires nationales « officielles » en faveur de perspectives jadis marginalisées et contradictoires (Assmann, 2008).
- 3) La capacité *d'expression* des mémoires marginalisées dans l'espace public a progressivement augmenté. La pluralisation des anciens médias de masse (radio, télévision) ainsi que l'apparition de nouveaux médias de communication directe, comme les réseaux sociaux, ont créé des espaces discursifs moins contrôlables par les gouvernements (Biesecker, 2002; Neiger, Meyers et Zandberg, 2011). La mémoire de la Shoah illustre bien le cas d'un « passage d'une mémoire faible à une mémoire forte » (Traverso, 2005, p. 55) qui aurait été impensable sans l'influence conjointe des médias de masse, de la retransmission du procès Eichmann à la diffusion internationale de la série américaine « Holocaust ».

- 4) La capacité de *mobilisation* de mouvements sociaux autour de mémoires marginalisées à des fins de reconnaissance politique a augmenté. Une tendance internationale des législations nationales et internationales portant sur la reconnaissance et parfois la réparation de souffrances politiques dans le passé ont ouvert l'accès à des ressources symboliques et matérielles autrefois refusées par les gouvernements (Brants et Klep, 2013; Cunningham, 1999; Lefranc, 2002; Mink, 2011). Ces ressources ont facilité la création de groupes sociaux s'identifiant comme « victimes » qui réclament – pas forcément avec succès – la reconnaissance de leur récit historique particulier, souvent en contradiction avec le récit national promu par les pouvoirs publics (Lefranc, Mathieu et Siméant, 2008). La naissance de groupes sociaux s'identifiant avec le rôle de la victime historique a incité certains entrepreneurs politiques à mobiliser des discours mémoriels particuliers, souvent liés à des notions d'essentialisme religieux, racial, ou culturel (Blanchard et Veyrat-Masson, 2008).
- 5) La *transformation* du rôle mémoriel des gouvernements qui résulte des facteurs précédents et les renforce en même temps. Face à leur impuissance grandissante dans la formulation des cadres sociaux nationaux, les gouvernements semblent être confrontés à deux choix : ils peuvent se contenter d'une « gouvernance » des mémoires qui essaye de faire dialoguer et apaiser les discours mémoriels de plus en plus conflictuels issus de la société civile; ou bien, ils prennent parti dans les controverses mémorielles au sein de la société, sans pour autant pouvoir imposer ce discours comme « consensuel » mais uniquement capables de réaliser des gains électoraux à court terme (Michel, 2010).

#### A. Fragmentation des mémoires collectives et politique étrangère : deux dimensions

Quel est l'impact de la fragmentation des mémoires collectives et du changement de rapport de forces entre les gouvernements et les acteurs de la société civile sur la politique étrangère ? Dans cette section, il sera argumenté que l'on peut conceptualiser l'impact selon deux dimensions, l'une « rhétorique » et l'autre « cognitive ».

Plusieurs auteurs de la littérature anglophone ont ainsi identifié l'importance centrale de « récits stratégiques » dans la justification rhétorique de la prise de décision en politique étrangère envers la population, notamment quand celle-ci implique l'usage de la force militaire. Lawrence Freedman définit les « récits stratégiques » comme « des récits captivant qui peuvent expliquer des événements et permettent de tirer des conclusions. [...] Ils aident un groupe diversifié à devenir cohérent et à guider sa stratégie d'action. » (Freedman, 2006, p. 22) Ces récits produisent un effet double : ils justifient à la fois le rôle d'un acteur sur la scène internationale – sa « mission » – et ils permettent d'interpréter des situations nouvelles et d'en déduire des orientations d'action (Miskimmon, O'Loughlin et Roselle, 2013, p. 16).

Cependant, l'efficacité rhétorique des récits stratégiques dépend largement de leurs capacités à mobiliser les idées, croyances et savoirs dominants au sein de la société : « pour convaincre, le récit doit [...] résonner avec les représentations historiques et culturelles de l'audience ciblée. » (Freedman, 2015, p. 24) Dans la mesure où la légitimité perçue des récits stratégiques dépend donc de leurs capacités à relier un choix politique dans le présent à une représentation partagée du passé, le recours à un cadre officiel de la mémoire (Rosoux, 2001, pp. 7-14) joue un rôle central dans la justification de la politique étrangère (Buffet et Heuser, 1998; He, 2007). Ainsi, durant la Guerre froide, les gouvernements se sont servis, chacun à leurs manières, des mémoires officielles pour légitimer les grandes orientations de leurs politiques étrangères : Il suffit de penser au « tabou » de l'Holocauste facilitant le positionnement de l'Allemagne fédérale en « puissance civile » (Olick et Levy, 1997). Même dans le contexte de la

politique étrangère française, souvent considérée comme étant relativement autonome des débats sociétaux, des liens étroits entre les récits stratégiques construits par les acteurs politiques et les mythes politiques partagés au sein de la société sont démontrés (Schmitt, 2018).

Les liens entre l'évolution des mémoires collectives et la politique étrangère sont visibles aussi selon une deuxième dimension, celle de sa fonction cognitive dans la prise de décision interne. Bien qu'il soit connu depuis longtemps que les enseignements et analogies historiques modifient les prises de décision individuelle et cognitive en temps de crise internationale (Hemmer, 1999; Jervis, 1976, pp. 217-282; Khong, 1992), il n'y a pas encore suffisamment d'études empiriques pour établir des liens directs entre la socialisation dans une mémoire collective « nationale » et le recours à l'histoire dans un contexte de décision interne. Toutefois, plusieurs arguments suggèrent un lien étroit entre les mémoires collectives au sein de la société et l'usage cognitif de l'histoire dans les processus de prise de décision diplomatique.

D'une part, ces derniers doivent être pensés comme une activité sociale qui implique une multitude d'acteurs publics (politiques, fonctionnaires, militaires...) et privés (experts, lobbyistes, représentants d'ONG...). Il est plausible que « l'imaginaire historique de ces acteurs prétendument rationnels [soit] peuplé de souvenirs individuels, de mémoires sociales et de mythes historiques. » (Delori, 2011, p. 235) Au-delà des imaginaires individuels, afin de pouvoir participer au processus décisionnel en politique étrangère, tous ces acteurs ont besoin de mobiliser des ressources discursives symboliques qui légitiment leurs positions même si celles-ci sont a priori liées à des intérêts individuels ou organisationnels. Ce cadrage peut s'opérer en faisant appel à des mémoires qui peuvent être supposées comme connues et acceptées par tous les acteurs impliqués. Ainsi, l'on peut comprendre que selon un ancien ambassadeur américain, un nombre très limité d'analogies historiques (notamment les accords de Munich et la Guerre au Vietnam) circule à travers des contextes de décision très divers<sup>3</sup>.

D'autre part, même au niveau individuel, l'on peut supposer une influence forte des représentations historiques partagées au niveau national sur les décideurs et diplomates. Ceux-ci sont issus eux-mêmes de la société civile et ont été, par conséquent, socialisés dans « une » mémoire collective nationale. Cette socialisation est cruciale pour pouvoir passer les examens d'entrée aux ministères des affaires étrangères. La densité du rythme de travail, le format synthétisé des notes d'aide à la décision, ou bien les changements rapides des dossiers à traiter : tous ces facteurs contribuent à ce que les diplomates conservent un rapport « intuitif-pragmatique » à l'histoire et ne cherchent pas forcément à intégrer les approches de l'historiographie réflexive et critique dans l'évaluation de situations nouvelles (Vertzberger, 1986).

#### B. Quels impacts potentiels de la fragmentation du discours mémoriel national sur la politique étrangère ?

Comment la fragmentation des mémoires collectives nationales pourrait-elle influencer la politique étrangère ? En se limitant aux effets potentiels sur les deux dimensions évoquées précédemment, il est possible de formuler un nombre d'arguments exploratoires.

En ce qui concerne la dimension rhétorique, l'on peut d'abord s'attendre à une efficacité diminuée des références historiques mobilisées dans les récits stratégiques pour légitimer la politique étrangère. Dans la mesure où cette efficacité repose, comme défini ci-dessus, sur une mise en récit cohérente, adaptée aux représentations historiques partagées, une fragmentation des représentations de l'histoire au niveau sociétal devrait affaiblir la résonance des récits

---

<sup>3</sup> Entretien avec un ancien ambassadeur des Etats-Unis au Moyen-Orient, 7 avril 2017.

stratégiques et rendrait en conséquence la construction d'un consensus entre gouvernement et société plus difficile. Par exemple, toute tentative de cadrer une intervention militaire en premier lieu comme une poursuite de la mission civilisatrice française provoquerait sans doute une multitude de controverses qui contredirait l'objectif de légitimation consensuelle.

En réaction à cette difficulté, les gouvernements devront changer leurs stratégies discursives de légitimation. Une conséquence potentielle est la diminution de la mise en récit historique de la politique étrangère en faveur d'argumentations « présentistes », caractérisées par une absence de recours à des enseignements historiques et des anticipations téléologiques<sup>4</sup>. Un discours présentiste se référerait plutôt à une formulation des « intérêts nationaux » en termes relativement ahistoriques et abstraits (par exemple, la « sécurité territoriale »), à des enjeux présentés comme universels (par exemple, les « responsabilités de la communauté internationale »), ou bien aux attentes et obligations extérieures, y compris dans le cadre des alliances (par exemple, la « solidarité avec les États-Unis »). La disparition d'arguments historiques devrait aussi s'accompagner d'un certain affaiblissement de conceptions d'une « mission historique » nationale dans le discours public des gouvernements. A la place, les gouvernements adopteront des discours justifiant des choix de la politique étrangère avec le besoin d'agir comme un membre « normal » d'une communauté idéale d'États plus large (« l'Occident », « l'Europe », « les États démocratiques »).

En ce qui concerne la dimension cognitive, les conséquences conceptuelles seront plus subtiles mais potentiellement plus décisives. Ici, la question n'est pas de savoir si les individus participant aux processus de décision possèdent des connaissances historiques moindres. Dans la mesure où des références et interprétations historiques partagées fournissent une ressource discursive facilitant le développement de cadres d'interprétation communs d'une situation actuelle, l'affaiblissement de ces représentations intersubjectives peut avoir au moins deux conséquences.

D'une part, l'on peut s'attendre à une individualisation des usages de l'histoire par les décideurs, qui pourront, une fois libérés du poids d'une quelconque mémoire nationale partagée, mobiliser l'histoire pour comprendre le présent en fonction de leurs propres connaissances et intérêts. Cette individualisation pourrait renforcer les incohérences dans les politiques étrangères et stratégiques dans la mesure où des décideurs successifs pourraient s'orienter à l'aune d'enseignements historiques peu harmonieux, voire contradictoires. De plus, le déclin de représentations partagées de l'histoire pourrait donc mener à une fragmentation ou bien une dissolution des « cultures nationales » de la politique étrangère (Katzenstein, 1996).

D'autre part, l'on devrait également observer un impact sur le rapport à la temporalité elle-même. Grâce aux écrits de Koselleck, nous savons que ce rapport est déterminé par des liens entre le couple conceptuel « champ d'expérience » et « horizon d'attente » (Koselleck, 2013 (1979)). Puisque ces deux notions reflètent des « régimes d'historicité » socialement construits, donc intersubjectifs, la disparition d'un consensus sur la signification du passé pour le présent (l'histoire est-elle un modèle à suivre ? un *magister vitae* ? un précédent invariable du présent ?) peut avoir des conséquences sur le regard intersubjectif sur le futur. Les expériences mobilisables dans les débats internes étant de plus en plus restreintes, une focalisation intersubjective sur les expériences immédiates (les cycles de « *lessons learnt* ») et une interprétation du présent comme période de rupture (technologique, culturelle, politique...) pourrait devenir dominante. Le « présentisme » pourrait donc devenir aussi le mode de temporalité par défaut dans les cercles décisionnels de la politique étrangère.

---

<sup>4</sup> Terme forgé par François Hartog pour caractériser le régime d'historicité au cours du 20<sup>e</sup> siècle (cf. Hartog, 2003).



### III. Illustrations empiriques issues du cas de la France

La France représente un pays qui se distingue par des traditions fortes de récits stratégiques puisant dans l'histoire nationale (Hazareesingh, 2011; Vaïsse, 1998). Il s'agit donc d'un cas « crucial » (Gerring, 2008, pp. 659-663) qui devra permettre de valider et/ou de spécifier la réflexion théorique autour des liens entre la fragmentation de la mémoire collective nationale et la formulation et la justification de la politique étrangère.

De nombreuses études ont montré qu'en France, le mythe du « résistancialisme », intégrant les mouvements communistes jusqu'aux classes bourgeoises (Rousso, 1990), a permis à Charles de Gaulle et à ses successeurs de bâtir un consensus politique autour d'une politique étrangère basée sur la notion de la « grandeur », un discours exceptionnaliste fondé sur l'idée de la continuité historique de la nation française porteuse du progrès et de principes universels (Garcia, 2009; Vaïsse, 1998, pp. 22-52). Ce récit stratégique a pu légitimer des choix politiques coûteux au niveau matériel comme symbolique : l'affirmation de l'indépendance internationale de la France face aux deux superpuissances, la construction d'une force de dissuasion nucléaire sous commandement national, mais aussi une politique d'influence postcoloniale en Afrique (Gèze, 2005; Heuser, 1998a, 1998b).

La mise en récit de ces orientations reposait sur l'idée de la continuité historique du leadership de la France sur la scène internationale : puisque la France avait toujours été une grande puissance sur le plan politique mais aussi morale, elle aurait la même mission durant la Guerre froide, quelle que soit la transformation profonde du contexte international. Ainsi, Béatrice Heuser observe que

*« pour de Gaulle, c'était son histoire qui avait donné à la France le droit d'acquérir le statut d'une grande puissance dans le présent. [...] C'était peut-être justement son manque d'originalité, son incarnation de tant de clichés familiers, qui lui ont permis de jouer un rôle si formateur car il a su puiser dans des images déjà existantes dans les esprits français. »* (Heuser, 1998b, pp. 205-206)

Les années 1970 et 1980 ont marqué un tournant concernant le poids du gouvernement dans la définition des cadres sociaux de la mémoire collective nationale. En France, les nombreuses études analysant les changements dans les discours mémoriels depuis cette période se trouvent souvent en désaccord quant aux causes et conséquences d'une évolution que certains appellent les « guerres des mémoires » (Blanchard et Veyrat-Masson, 2008). Pourtant, en faisant abstraction des thèmes de controverse concrets, l'on peut observer une transformation d'un cadre mémoriel dominant, imposé par Charles de Gaulle et ses successeurs, en une fragmentation de discours et revendications mémoriels parfois conflictuels, souvent liés aux intérêts des groupes sociaux particuliers, et toujours plus puissants. Trois éléments de la mémoire nationale soutenue par les gouvernements étaient alors visés en particulier : le Régime de Vichy et la persécution des Français juifs, la Guerre d'Algérie, et la mémoire de la colonisation et de l'esclavage.

Pourquoi les gouvernements français ont-ils progressivement perdu leur capacité d'imposer le cadre social de « la » mémoire nationale ? D'une part, l'on peut constater une mise en question de la capacité de socialisation mémorielle de l'État, liées à l'affaiblissement des institutions-clé de la socialisation citoyenne. Cet affaiblissement concerne en particulier le rôle de l'école républicaine, conçue à l'origine pour briser le monopole de socialisation culturelle jadis occupé par l'Église. Encore au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'enseignement du « roman national » avait fait partie intégrale de ce projet, y compris pour préparer la société à une nouvelle guerre contre l'Allemagne (Turetti, 2008, pp. 151-190). Depuis les années 1970, le pouvoir de socialisation de l'École républicaine a diminué pour diverses raisons, dont la croissance des inégalités sociales

entre les différents milieux de la société, la surcharge et la pluralisation méthodologique des programmes pédagogiques, et, pour la mémoire de la Guerre d'Algérie, l'absence de récit officiel capable de réconcilier les mémoires particulières transmises au sein des familles et des groupes sociaux (De Cock et Picard, 2009; McCormack, 2007, pp. 57-97). A cela s'ajoutent les demandes politiques de transmission de savoirs « utiles » (à savoir techniques) au détriment de l'enseignement en histoire et en sciences sociales et les offres pédagogiques alternatives, comme les écoles privées en pleine croissance mais aussi les nouveaux médias de communication de masse (Dubet, 2000).

La diminution de la capacité étatique de socialisation des citoyens s'est accompagnée de l'autonomisation de la communauté épistémologique des historiens. Dans le contexte français, cette autonomisation ne se traduit pas forcément par un refus de prise de position politique. Cependant, profitant d'une autonomie institutionnelle largement établie depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les historiens affirment de plus en plus leur indépendance vis-à-vis les autorités politiques et prennent des positions de plus en plus exposées dans le discours mémoriel public (Traverso, 2008). Pierre Nora en est un exemple emblématique : s'il est certes l'un des historiens les plus attachés à l'idée de l'historiographie comme garante d'un récit intégrant la nation (Nora, 1962, 1989), à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, il s'est pourtant ouvertement distancié de la politique de commémoration du président Mitterrand. A l'époque directeur du projet « Les lieux de mémoire », il dénonçait la politique gouvernementale comme « la subversion et le délitement du modèle classique de la commémoration nationale, tel que la Révolution l'avait inventé et tel qu'en lui-même l'avait fixé la République conquérante, et son remplacement par un système éclaté, fait de langages commémoratifs disparates » (Nora, 1992, pp. 983-984). Quinze ans plus tard, en 2005, Pierre Nora est devenu un des co-fondateurs de l'initiative « Liberté pour l'histoire » dont le but était de dénoncer l'adoption des lois dites « mémorielles » comme atteinte à la liberté scientifique de l'historiographie et promotion d'une « mauvaise conscience universelle ». La même année, la fondation du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH), association à la fois opposée à l'initiative de Pierre Nora de conserver le récit national de la France et à une loi prescrivant la promotion du rôle positif de la colonisation à l'école, illustre la résistance des historiens contre l'intervention active des gouvernements dans les représentations sociales du passé, mais aussi leurs divisions internes croissantes concernant l'interprétation des périodes controversées de l'histoire nationale (Bancel et Blanchard, 2008). A propos de cette dernière tendance, certains observateurs voient même « le danger d'éclatement de la communauté scientifique des historiens entre des camps politiques hostiles » (Pervillé, 2006, p. 268).

La disparition de l'historiographie comme instrument de légitimation des récits officiels de la mémoire nationale s'est accompagnée d'une pluralisation de la production médiatique favorisant l'expression de mémoires individuelles jusqu'alors peu audibles au détriment d'une communication audiovisuelle directement contrôlée par l'État (jusqu'en 1970). Ainsi, en 1971, le film « Le Chagrin et la Pitié » a pu déclencher une controverse publique sur « l'amnésie » du soutien populaire au Régime de Vichy et la collaboration quotidienne avec les forces allemandes, malgré les tentatives de censures de la part de membres du gouvernement (Rouso, 1991, pp. 104-114). D'autres productions, notamment la série télévisée américaine *Holocaust*, ont renforcé un débat public autour d'une réévaluation du rôle de « la France » pendant la Deuxième Guerre mondiale, malgré la résistance des gouvernements de l'époque. Le fait que de telles séries aient pu produire des effets similaires dans d'autres pays européens pourrait suggérer que cette évolution ne représente pas une spécificité française mais bien le résultat d'une transformation du rôle des

médias, moins soumis au contrôle des gouvernements et plus ouverts à la diffusion de contenus mettant en cause les discours mémoriels officiels (Berger, 2010).

Dans le même temps, des « entrepreneurs de la mémoire » (Droit, 2007), notamment des groupes issus de la société civile dont les mémoires particulières ne pouvaient pas être reconnues par le cadre social du Résistancialisme gaullien, développaient des stratégies pour faire entendre et revendiquer la reconnaissance publique de leurs souffrances. A partir des années 1960, des intellectuels soutenaient publiquement l'État d'Israël en raison de leurs propres biographies en tant que victimes de persécution antisémite. Dix ans plus tard, « on assiste à la création d'associations militants pour la mémoire [...] soutenant les actions de Beate et Serge Klarsfeld, qui souhaitent mettre fin à l'impunité des responsables français et allemands des déportations. » (Benbassa, 2008, p. 256) Dans la même période, d'autres groupes sociaux qui fondaient leurs revendications mémorielles sur la Guerre d'Algérie, à savoir les « pieds noirs », les vétérans, et plus tard les « Harki », s'organisaient également en associations dans le but d'obtenir la reconnaissance de leurs souffrances passées malgré l'amnes(t)ie imposée suite aux accords d'Evian de 1962 (Jansen, 2010, pp. 277-279; Rosoux, 2016). La dernière formation de revendications mémorielles s'est concrétisée à propos de la mémoire de la colonisation autour de l'identité des « descendants d'esclaves » ou des « indigènes de la République ». Au-delà du succès souvent incomplet de ces demandes de reconnaissance de souffrances, ces démarches ont légitimé la création d'identités collectives fondées non plus sur l'intégration dans « une » mémoire nationale mais sur l'affirmation de mémoires particulières, donc détachées de la mémoire « nationale » (Benbassa, 2008, pp. 257-260).

Face aux difficultés grandissantes à définir le cadre social d'une mémoire collective unifiée, les acteurs politiques français ont de plus en plus recours à la mise en valeur de mémoires particulières. A partir des années 2000, à travers une série de lois mémorielles, d'instaurations de journées de commémoration et d'annonces publiques, les gouvernements successifs tentent de répondre aux demandes de reconnaissance particulières, sans pour autant développer un nouveau discours mémoriel unifié suffisamment cohérent pour remplacer le cadre social du résistancialisme établi sous la présidence de Charles de Gaulle (Brodiez et Pattieu, 2006, p. 286). Dans la campagne présidentielle de 2007, la candidate Ségolène Royal s'est prononcée en faveur d'un récit national d'une « France respectueuse de toutes les mémoires [...] qui refuse de reconnaître des 'aspects positifs' dans la colonisation », tandis que le candidat victorieux Nicolas Sarkozy demandait la reconnaissance d'une lecture mettant l'accent sur la continuité historique de la singularité religieuse et philosophique la France : « c'est la pensée claire, c'est la raison, c'est l'esprit des Lumières. C'est aussi deux mille ans de christianisme, deux mille ans de civilisation chrétienne. » (cités dans : Martigny, 2009, pp. 32-33) Plus généralement, les partis politiques ont essayé de tirer profit des mémoires conflictuelles portés par certains groupes sociaux (notamment celles issues de la Guerre d'Algérie) en se positionnant comme les défenseurs des milieux craignant le « déclin français » ou, respectivement, la mise en cause de la laïcité (Bancel, Blanchard et Boubeker, 2015, pp. 153-164; Benzine, 2016; Dély, 2016). Cependant, ces tentatives reflètent surtout les difficultés croissantes de construire des alliances électorales de court terme autour de représentations historiques communes. Dans le souci de satisfaire les demandes du plus grand nombre de groupes sociaux possibles, et de maximiser ainsi les scores électoraux, certains acteurs ont même défendu des positions contradictoires à différentes occasions, comme par exemple Nicolas Sarkozy à propos de l'histoire de la colonisation et de l'esclavage à propos de l'interprétation du colonialisme et de l'esclavage (De Cock et Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire, 2008; Michel, 2010, pp. 162-167) Dans tous les cas, ces efforts de récupération électoraliste renforcent

une tendance à « un décentrement de l'État, le rôle croissant d'acteurs non-étatiques dans la fabrique des politiques mémorielles, et le recours à des instruments d'action publique moins dirigistes. » (Michel, 2010, p. 194)

En somme, nous pouvons observer un changement fondamental dans le rapport de forces déterminant la formation du cadre social de la mémoire collective française durant la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Alors que les résistances des groupes de la société civile contre l'hégémonie d'un cadre social défini par les gouvernements ont toujours existé, l'État semble avoir été affaibli dans sa capacité à formuler un discours mémoriel unificateur et doit se contenter d'accommoder les demandes de reconnaissance particulières, souvent conflictuelles. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus aucun point de consensus sur l'histoire nationale (peu de personnes nieraient aujourd'hui l'implication de l'État français dans la Shoah, ou les violences commises dans le cadre de la colonisation) – mais que d'autres groupes sociaux ont gagné un poids important dans la construction et la pluralisation des représentations sociales du passé. Comment cette évolution, qui concerne d'abord les relations entre société et acteurs politiques, influence-t-elle les discours et pratiques de la politique étrangère ?

#### A. La dimension rhétorique

Au niveau de la dimension rhétorique, on peut constater que depuis la présidence de Jacques Chirac, les gouvernements ont été confrontés aux contestations de l'interprétation gaulliste de l'histoire française à un point que celle-ci semble plutôt une source de controverse sociétale que de consensus légitimateur. Dans son analyse des usages de l'histoire dans les discours présidentiels depuis Charles de Gaulle, Patrick Garcia observe ainsi : « Loin de l'assurance des premiers temps de la V<sup>e</sup> République il apparaît, à la fin du mandat de Jacques Chirac, en tension, il est désormais un passé de plus en plus difficilement négocié. » (Garcia, 2009, p. 201)

Comment peut-on évaluer l'impact de ces tensions sur la résonance de références historiques mobilisées dans les récits stratégiques des décideurs contemporains ? En l'absence de sondages décryptant la réception des arguments historiques légitimant tel ou tel choix dans la politique étrangère par la société civile, une première option est l'analyse de situations spécifiques dans lesquelles des discours publics sur la politique étrangère ont provoqué des controverses. En effet, les occasions au cours desquelles un discours sur la politique étrangère a vraiment divisé le public ont souvent été celles qui établissaient un lien direct avec un enjeu historique investi par des entrepreneurs de mémoire issus de la société civile.

Le « Discours de Dakar », prononcé en juillet 2007 par Nicolas Sarkozy, peu après son accession au pouvoir, en est un exemple. En l'occurrence, le discours s'adressait surtout à une audience internationale, dans le but immédiat de légitimer le projet d'un partenariat « Eurafrique ». Cependant, il comportait également un message à son électorat, composé en partie par des électeurs séduits par sa campagne de lancer un débat sur l'identité nationale française. Plus précisément, le texte s'inscrivait dans les efforts visant à « l'édification d'une 'nouvelle' mémoire officielle de la colonisation » (Bancel et Blanchard, 2008, p. 145), et à (re-)constituer un consensus national sur le rôle positif de la colonisation française. Réussis, ces efforts auraient ainsi permis de légitimer un pilier très médiatisé de la politique étrangère du Président, à savoir le renouvellement de la politique de Grandeur à travers la construction de « l'Union méditerranéenne », nouvelle incarnation de la mission civilisatrice de la France (Bancel et Blanchard, 2008, pp. 147-152).

Si ce type de discours avait aussi comme objectif de légitimer un projet majeur de la politique étrangère à travers une revalorisation d'un discours sur l'histoire nationale développé par les gouvernements de la III<sup>e</sup> République, il est d'autant plus intéressant de noter cette tentative a

produit l'effet opposé. Les critiques publiques les plus vives du discours ne venaient pas des pays destinataires du discours mais surtout de l'intérieur de la société française. En particulier la phrase selon laquelle « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. »<sup>5</sup> provoqua un tollé parmi une partie des historiens<sup>6</sup> et des associations issues de la société civile française<sup>7</sup>. Même un haut diplomate français, dans un article rédigé sous pseudonyme, déplorait l'absence de ligne claire de la politique africaine de Nicolas Sarkozy : « Faut-il la lire dans le discours de Cotonou qui refusait la posture d'une France donneuse de leçons, ou dans celui de Dakar où le président reproche aux Africains de n'être pas assez entrés dans l'histoire ? » (Thiam, 2008, p. 884) En revanche, la revalorisation de la colonisation française « a été saluée par les partisans de la 'légende dorée' coloniale dans un contexte de surenchère électoraliste. » (Chebel d'Appollonia, 2016, p. 64). En somme, les réactions publiques aux usages rhétoriques de l'histoire dans le Discours de Dakar ont illustré la fragmentation des discours mémoriels car « en France comme en Afrique, il s'est trouvé une majorité pour condamner les propos du président français, et une minorité pour s'en féliciter. » (Barthélémy, 2011, p. 42)

Justin Vaïsse, le directeur du CAPS au Quai d'Orsay, confirme que de façon plus générale, les décideurs doivent anticiper les répercussion des conflits autour de l'histoire nationale dans leur prises de positions internationales : « toutes les polémiques autour de Vichy, [...] toutes les polémiques autour du passé qui ne passe pas, et ensuite il y a eu dans les année 90 [...] toutes les polémiques autour de la Guerre d'Algérie, ensuite il y a les polémiques autour de la colonisation et de la décolonisation, [...] tous ces débats ont un impact sur les discours de politique étrangère, sur les postures, quand le Président va à Madagascar et évoque les massacres de 48, [...] c'est présent et je pense que les discours et la pratique diplomatique se font l'écho de tout cela »<sup>8</sup>.

Un autre indice du déclin de l'utilité de l'histoire pour former un consensus légitimant la politique étrangère provient d'une analyse qualitative de contenu, réalisée à partir d'un corpus d'article de presse publiés au sujet de la Crise au Kosovo. Comparés à leurs homologues allemands et surtout américains, les décideurs français ont utilisé très peu de 'chrononymes'<sup>9</sup> dans un but normatif pour justifier un choix politique (cf. tableau 1). Ces chiffres sont basés sur une analyse qualitative du contenu de trois corpus d'articles au sujet de la Crise au Kosovo, publiés par les deux journaux quotidiens majeurs en France, en Allemagne et aux États-Unis<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar\\_976786\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2007/11/09/le-discours-de-dakar_976786_3212.html) (dernier accès le 24 avril 2018).

<sup>6</sup> Cf. par exemple la déclaration faite par le CVUH, disponible sur <http://cvuh.blogspot.fr/2007/09/propos-du-discours-de-dakar-de-nicolas.html> (dernier accès le 24 avril 2018).

<sup>7</sup> Cf. par exemple la critique de Gilles Manceron, membre du Comité central de la Ligue des droits de l'Homme, disponible sur <http://ldh-toulon.net/le-discours-de-Dakar-mis-a-nu.html> (dernier accès le 24 avril 2018).

<sup>8</sup> Entretien personnel avec Justin Vaïsse, 17 mars 2017.

<sup>9</sup> Le chrononyme est une « expression, simple ou complexe, servant à désigner en propre une portion de temps que la communauté sociale appréhende, singularise, associe à des actes censés lui donner une cohérence, ce qui s'accompagne du besoin de la nommer sont des termes ou expressions qui font référence à un événement ou à un personnage historique connu » (Bacot, Douzou et Honoré, 2008, p. 5).

<sup>10</sup> Tous les détails méthodologiques concernant cette analyse sont disponibles dans : [publication de l'auteur en 2015].

**Tableau 1 : Usages de références historiques à des fins normatives (enseignements, analogies) dans les discours de presse autour de la Crise au Kosovo (codage manuel d'un échantillon de 10 % de tous les usages détectés entre début janvier et fin juin 1999 dans deux quotidiens majeurs en France, Allemagne, et aux Etats-Unis)**

	<b>Décideurs du pays concerné</b>	<b>Experts</b>	<b>Décideurs étrangers</b>	<b>Journalistes</b>	<b>Autres acteurs</b>
<b>Allemagne</b> <i>816 usages détectés</i>	17	3	6	12	11
<b>France</b> <i>1188 usages détectés</i>	5	4	11	15	7
<b>États-Unis</b> <i>7739 usages détectés</i>	33	6	12	20	12

Ce résultat a d'ailleurs été confirmé par d'autres auteurs pour la Crise du Kosovo et la Guerre en Irak (Stahl, 2012), mais aussi pour la justification de l'intervention en Libye. En 2011, le gouvernement français avait pris l'initiative de former une coalition internationale pour effectuer une intervention aérienne en soutien à l'insurrection contre Kadhafi. Alors que dans des situations comparables, le gouvernement américain n'hésitait pas à mobiliser publiquement des analogies entre la lutte américaine historique contre le nazisme et les interventions internationales au Kosovo, en Irak et en Afghanistan (Angstrom, 2011; Desch, 2006; Noon, 2004; Steinweis, 2005), le président Sarkozy n'a pas explicitement évoqué l'histoire de la France pour justifier le leadership de son pays devant le public français. En revanche, il mobilisait bien des arguments « présentistes », fondés sur la nécessité de l'action militaire pour protéger une population menacée, arrêter la répression par le régime libyen et soutenir l'aspiration démocratique du peuple libyen (Pomarède, 2014).

## B. La dimension cognitive

La force socialisatrice du récit gaulliste a aussi perdu d'influence parmi les diplomates du Quai d'Orsay. A la différence d'autres pays comme l'Allemagne, le Quai d'Orsay n'offre pas de formation historique au moment de l'entrée en fonction des nouveaux diplomates, même s'il existe, depuis quelques années, une formation basique à vocation technique. Les connaissances et orientations historiques des diplomates dépendent donc entièrement de leur formation universitaire – concrètement, pour la grande majorité des diplomates des catégories A, des enseignements suivis à l'INALCO, à Sciences Po Paris, et à l'ENA (Piotet, Loriol et Delfolie, 2013, pp. 125-128). Selon un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, alors que « l'histoire est [une] partie intégrante du métier du diplomate et de la connaissance que nous devons avoir dans les pays où nous travaillons [...] on a tendance à la considérer comme une matière annexe faisant partie de la culture générale et on attend que nous soyons formés de l'école [secondaire] »<sup>11</sup>.

Or, depuis les années 2000, plusieurs chercheurs ont observé une pluralisation des orientations historiques au sein de la communauté de la politique étrangère française. Selon Christian Lequesne – lui-même professeur enseignant la politique étrangère à Sciences Po Paris – cette évolution est en partie une conséquence de la diversification et l'internationalisation de l'enseignement à Sciences Po. En conséquence, « l'enseignement des relations internationales dans une université comme Sciences Po – dans laquelle la plupart des futurs diplomates français

<sup>11</sup> Entretien personnel avec un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, 19 avril 2017.

continuent à être formés – confronte donc les étudiants à d’autres représentations de la politique étrangère de la France que celles de l’indépendance et du rang. » (Lequesne, 2017, pp. 166-167) De plus, selon Okan Germiyanoglu, les diplomates formés à l’INALCO (et non à Sciences Po) se distinguent par un rapport mental à l’histoire nettement différent. A l’inverse d’une vision d’historicité institutionnelle partagée au sein du Quai d’Orsay, on peut observer la coexistence de « deux types de temporalité, l’une ‘hubristique’ et propre aux énarques, l’autre ‘civilisatrice’ et conforme aux croyances des cadres d’Orient. [...] La temporalité ‘civilisatrice’ des cadres d’Orient active la vision d’une violence politique qui doit être contrôlée à partir de solutions autres que militaires. Mais, à l’inverse, la temporalité ‘hubristique’ implique une stratégie de maîtrise du temps par la rationalité des énarques du Quai d’Orsay, notamment à travers leur volonté d’évacuer et de délégitimer cette même violence. » (Germiyanoglu, 2015, § 31)

A ces fragmentations internes – qui ne sont pas nécessairement une conséquence directe de la fragmentation des discours mémoriels au sein de la société – s’ajoute l’influence grandissante d’experts et de diplomates ayant poursuivi une partie de leur carrière en dehors de la France, notamment aux États-Unis (Lequesne, 2017, pp. 163-169). Ceux-ci contribuent à fragiliser l’interprétation consensuelle des enseignements historiques pour la politique étrangère actuelle et à nourrir un conflit interne et même parfois public entre les représentants de deux « cartes mentales » distinctes : une « occidentaliste » qui correspond à un courant représentant le refus de la continuité de l’exceptionnalité historique de la France en faveur d’une conception comme puissance occidentale « normale » ; et une « de l’indépendance », affirmant la validité continue des interprétations gaullistes d’une mission internationale spécifique de la France (Lequesne, 2017, pp. 171-174).

Alors que les diplomates français ne se conçoivent pas uniquement comme défenseurs d’une histoire « officielle » mais tentent une synthèse entre les débats sociétaux autour de l’histoire nationale et les enseignements « hérités » pour l’action internationale contemporaine, ils ressentent les effets des controverses sociétales autour de la mémoire nationale. La remise en cause grandissante des récits officiels, renforcée par l’arrivée des réseaux sociaux permettant aux citoyens et groupes d’intérêt une participation plus facile aux débats sur l’interprétation de l’histoire, se traduit par des demandes de transparence et de vérification des récits établis, mais aussi par un potentiel de mobilisation sociétale à l’encontre de la prise de décision diplomatique. Les diplomates doivent donc anticiper aujourd’hui le fait que leur action sera scrutée par la société civile. Cette tendance se traduit, par exemple, par une sollicitation plus fréquente des archives diplomatiques :

*« aujourd’hui un vrai enjeu pour les archives [diplomatiques] c’est aussi de donner l’occasion aux gens de regarder leur histoire dans le livre même, et pas seulement au travers de quelqu’un qui va leur apprendre, c’est aussi cette responsabilité de transparence pour montrer qu’on ne raconte pas n’importe quoi – alors le risque c’est de leur montrer qu’on leur racontait n’importe quoi pendant des années, parce qu’on va s’apercevoir qu’entre l’histoire officielle et la réalité il y a parfois un écart ».*<sup>12</sup>

Plus concrètement, certains groupes sociaux se mobilisent activement contre des actions diplomatiques qu’elles interprètent comme contraires à leurs revendications mémorielles. Ainsi, lors des commémorations du 60<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Provence, certains groupes ont réussi à ce qu’une « soixantaine de députés de l’UMP [opposés] à la présence d’Abdelaziz Bouteflika [...] reprochent à M. Bouteflika d’avoir jadis traité les harkis de ‘collabos’ et

---

<sup>12</sup> Entretien personnel avec un haut fonctionnaire du Quai d’Orsay, 19 avril 2017.

s'insurgent contre ce qu'ils perçoivent comme une 'insulte à la mémoire des harkis et des rapatriés'. » (Rosoux, 2016, p. 224)

### **III. Conclusion**

Cet article soutient l'hypothèse centrale selon laquelle les changements du rapport de force entre gouvernements et acteurs issus de la société ont non seulement fragilisé la capacité de l'État à forger le cadre social de la mémoire nationale mais aussi modifié les usages de l'histoire dans la politique étrangère. Cette influence est notable dans deux dimensions : d'abord, une dimension « rhétorique » dans laquelle les références à l'histoire nationale sont de moins en moins efficaces pour construire des récits stratégiques consensuels permettant de légitimer des choix dans la politique étrangère actuelle ; ensuite, une dimension « cognitive », dans laquelle les diplomates et décideurs eux-mêmes sont soumis aux effets de la pluralisation des discours mémoriels et à l'absence grandissante d'enseignements historiques consensuels permettant de guider leurs recommandations et actions.

Bien qu'une démonstration empirique plus systématique soit nécessaire, plusieurs indices ont été identifiés permettant de conclure que cette hypothèse est pertinente. D'une part les décideurs et diplomates français sont confrontés à des controverses sociétales de plus en plus importantes lors de l'usage de références à l'histoire nationale sur le plan international. En conséquence, le recours à la mémoire collective nationale comme ressource légitimatrice paraît plus de plus difficile. Cette difficulté semble se traduire par une diminution de références à l'histoire dans les discours de justification des interventions et par des controverses publiques à propos de ces usages.

D'autre part, il semble que la disparation du rôle de l'État comme « arbitre » de l'interprétation de l'histoire nationale se traduit aussi par une multiplication d'enseignements historiques mobilisés par les diplomates (surtout en fonction de leurs formations et expériences individuelles). Au moins deux visions se confrontent, l'une attachée aux enseignements historiques de la Grandeur établis par de Gaulle, et l'autre interprétant la France comme un pays occidental « normal », rejetant la pertinence continue du recours à l'histoire nationale comme mythe fondateur de la politique étrangère. Ainsi, dans la pratique quotidienne, faute de vision consensuelle et institutionnalisée de l'histoire nationale, les processus de consultation et de décision semblent être marqués par un degré important de « présentisme ».



#### IV. Bibliographie

- Anderson, B. R. (2006). *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*. London: Verso.
- Angstrom, J. (2011). Mapping the Competing Historical Analogies of the War on Terrorism: The Bush Presidency. *International Relations*, 25 (2), 224-242.
- Assmann, A. (2008). Transformations between history and memory. *Social Research: An International Quarterly*, 75 (1), 49-72.
- Bacot, P., Douzou, L. et Honoré, J.-P. (2008). Chrononymes. La politisation du temps. *Mots. Les langages du politique*, 87, 5-12.
- Bancel, N. et Blanchard, P. (2008). La colonisation : du débat sur la guerre d'Algérie au discours de Dakar. In P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (Eds.), *Les guerres de mémoires*. Paris: La Découverte pp. 137-154.
- Bancel, N., Blanchard, P. et Boubeker, A. (2015). *Le grand repli*. Paris: La Découverte.
- Barthélémy, P. (2011). « Nul ne peut faire comme si rien n'était arrivé. » : retour sur la réception du «discours de Dakar». *Écrire l'histoire*, 2011 (7), 33-42.
- Battistella, D. (2002). L'intérêt national. Une notion, trois discours. In F. Charillon (Ed.), *La politique étrangère : nouveaux regards*. Paris: Presses de Sciences Po pp. 139-167.
- Battistella, D. (2009). *Théories des relations internationales* (3e ed.). Paris: Sciences Po Les Presses.
- Bell, D. (Ed.). (2006). *Memory, Trauma and World Politics: Reflections on the Relationship Between Past and Present*. Houndmills: Palgrave Macmillan.
- Benbassa, E. (2008). A qui sert la guerre de mémoires ? In P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (Eds.), *Les guerres de mémoires*. Paris: La Découverte pp. 252-261.
- Benzine, R. (2016). La peur de l'islam, ferment d'un nouveau lien identitaire en France ? In P. Blanchard, N. Bancel et D. Thomas (Eds.), *Vers la guerre des identités ? De la fracture coloniale à la révolution ultranationale*. Paris: La Découverte pp. 101-109.
- Berger, S. (2007). Writing national histories in europe: Reflections on the pasts, presents, and futures of a tradition. In K. H. Jarausch, T. Lindenberger et A. Ramsbrock (Eds.), *Conflicted memories: Europeanizing contemporary histories*. New York: Berghahn Books pp. 55-68.
- Berger, S. (2010). Remembering the Second World War in Western Europe, 1945-2005. In M. Pakier et B. Stråth (Eds.), *A European memory? Contested histories and politics of remembrance*. New York: Berghahn Books pp. 119-136.
- Biesecker, B. A. (2002). Remembering world war II: The rhetoric and politics of national commemoration at the turn of the 21st century. *Quarterly Journal of Speech*, 88 (4), 393-409.
- Blanchard, P. et Veyrat-Masson, I. (Eds.). (2008). *Les guerres de mémoires*. Paris: La Découverte.

- Brants, C. et Klep, K. (2013). Transitional justice: history-telling, collective memory and the victim-witness. *International journal of conflict and violence*, 7 (1), 36-49.
- Brecher, M. (1972). *The foreign policy system of Israel; setting, images, process*. New Haven: Yale University Press.
- Brodiez, A. et Pattieu, S. (2006). Échos d'un colloque : présentation analytique des débats. In M. Crivello-Bocca, P. Garcia et N. Offenstadt (Eds.), *Concurrence des passés : usages politiques du passé dans la France contemporaine*. Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence pp. 283-295.
- Buffet, C. et Heuser, B. (Eds.). (1998). *Haunted by History: Myths in International Relations*. Providence / Oxford: Berghahn Books.
- Charillon, F. d. r. (2011). *La politique étrangère de la France : de la fin de la guerre froide au printemps arabe*. Paris: La documentation française.
- Chebel d'Appollonia, A. (2016). Du discours de Dakar à l'affaire Taubira. In P. Blanchard, N. Bancel et D. Thomas (Eds.), *Vers la guerre des identités ? De la fracture coloniale à la révolution ultranationale*. Paris: La Découverte pp. 59-66.
- Cohen, S. (1986). *La monarchie nucléaire : les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République*. Paris: Hachette.
- Cunningham, M. (1999). Saying Sorry: The Politics of Apology. *The Political Quarterly*, 70 (3), 285-293.
- De Cock, L. et Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (2008). *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France: dictionnaire critique*. Marseille: Agone.
- De Cock, L. et Picard, E. (2009). *La fabrique scolaire de l'histoire: illusions et désillusions du roman national*. Marseille: Agone.
- Delori, M. (2011). Le poids de la mémoire sur la politique étrangère. *Politique européenne*, 34 (2), 231-241.
- Dély, R. (2016). "C'était mieux avant !" La grande plainte des déclinistes. In P. Blanchard, N. Bancel et D. Thomas (Eds.), *Vers la guerre des identités ? De la fracture coloniale à la révolution ultranationale*. Paris: La Découverte pp. 198-208.
- Desch, M. C. (2006). The Myth of Abandonment: The Use and Abuse of the Holocaust Analogy. *Security Studies*, 15 (1), 106-145.
- Droit, E. (2007). Le Goulag contre la Shoah. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (2), 101-120.
- Dubet, F. (2000). Les enjeux scolaires en France. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 2000 (28), 53-62.
- Freedman, L. (2006). Networks, culture and narratives. *The Adelphi Papers*, 45 (379), 11-26.
- Freedman, L. (2015). The possibilities and limits of strategic narratives. In B. d. Graaf, G. Dimitriu et J. Ringsmose (Eds.), *Strategic narratives, public opinion and war: winning domestic support for the Afghan War*. New York: Routledge pp. 17-36.

- Garcia, P. (2009). « Il y avait une fois la France. » : Le Président et l'histoire en France (1958-2007). In C. Delacroix, F. o. Dosse et P. Garcia (Eds.), *Historicités*. Paris: La Découverte pp. 183-202.
- Germiyanoglu, O. (2015). Temporalité de l'État, temporalité de l'ennemi. Structuration et influence des systèmes de croyances chez les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay dans la lutte contre le terrorisme. *Temporalités*, (21).
- Gerring, J. (2008). Case Selection for Case-Study Analysis: Qualitative and Quantitative Techniques. In J. M. Box-Steffensmeier, H. E. Brady et D. Collier (Eds.), *The Oxford Handbook of Political Methodology*. Oxford: Oxford University Press pp. 645-684.
- Gèze, F. o. (2005). L'héritage colonial au cœur de la politique étrangère française. In P. Blanchard, N. Bancel et S. Lemaire (Eds.), *La fracture coloniale: la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris: La Découverte pp. 159-167.
- Grosser, P. (2002). De l'usage de l'histoire dans les politiques étrangères. In F. Charillon (Ed.), *Politique étrangère: nouveaux regards*. Paris: Presses de Sciences Po pp. 361-389.
- Halbwachs, M. (1997 (1950)). *La mémoire collective*. Paris: Albin Michel.
- Hartog, F. o. (2003). *Régimes d'historicité: Présentisme et expériences du temps*. Paris: Editions du Seuil.
- Hazareesingh, S. (2011). L'imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle. *Revue historique*, 2011 (3), 637-654.
- He, Y. (2007). Remembering and Forgetting the War: Elite Mythmaking, Mass Reaction, and Sino-Japanese Relations, 1950–2006. *History and Memory*, 19 (2), 43-74.
- Hemmer, C. (1999). Historical Analogies and the Definitions of Interests: The Iranian Hostage Crisis and Ronald Reagan's Policy Towards the Hostages in Lebanon. *Political Psychology*, 20 (2), 267-289.
- Heuser, B. (1998a). Dunkirk, Diên Biên Phu, Suez or Why France Does Not Trust Allies and Has Learnt to Love the Bomb. In C. Buffet et B. Heuser (Eds.), *Haunted by History: Myths in International Relations*. Providence / Oxford: Berghahn Books pp. 157-174.
- Heuser, B. (1998b). Historical Lessons and Discourse on Defence in France and Germany, 1945-90. *Rethinking History*, 2 (2), 199-237.
- Hudson, V. M. (2014). *Foreign policy analysis: classic and contemporary theory*. Lanham: Rowman & Littlefield.
- Jansen, J. (2010). Politics of remembrance, colonialism and the Algerian War of Independence in France. In M. Pakier et B. Stråth (Eds.), *A European memory? Contested histories and politics of remembrance*. New York: Berghahn Books pp. 275-293.
- Jervis, R. (1976). *Perception and misperception in international politics*. Princeton: Princeton University Press.
- Katzenstein, P. J. (Ed.). (1996). *The culture of national security: norms and identity in world politics*. New York: Columbia University Press.
- Khong, Y. F. (1992). *Analogies at War*. Princeton: Princeton University Press.

- Koselleck, R. (2013 (1979)). *Vergangene Zukunft: Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*. Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Langenbacher, E. et Shain, Y. (Eds.). (2010). *Power and the past: collective memory and international relations*. Washington, D.C.: Georgetown University Press.
- Lavabre, M.-C. (1994). *Le fil rouge : sociologie de la mémoire communiste*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lavabre, M.-C. (2014). La commémoration : mémoire de la mémoire? *Bulletins des Bibliothèques de France*, 2014 (3), 26-37.
- Lefranc, S. (2002). *Politiques du pardon*. Paris: Presses universitaires de France.
- Lefranc, S., Mathieu, L. et Siméant, J. (2008). Les victimes écrivent leur Histoire. Introduction. *Raisons politiques*, 30 (2), 5-19.
- Lequesne, C. (2017). *Ethnographie du Quai d'Orsay : les pratiques des diplomates français*. Paris: CNRS éditions.
- Levy, D. (1999). The Future of the Past: Historiographical Disputes and Competing Memories in Germany and Israel. *History and Theory*, 38 (1), 51-66.
- Martigny, V. (2009). Le débat autour de l'identité nationale dans la campagne présidentielle 2007 : quelle rupture ? *French Politics, Culture & Society*, 27 (1), 23-42.
- McCormack, J. (2007). *Collective memory: France and the Algerian war (1954-1962)*. Lanham, MD: Lexington Books.
- Michel, J. (2005). Esquisse d'une socio-phénoménologie historique de la mémoire collective. In J. Michel (Ed.), *Mémoires et histoires: des identités personnelles aux politiques de reconnaissance*. Rennes: Presses universitaires de Rennes pp. 85-104.
- Michel, J. (2010). *Gouverner les mémoires: les politiques mémorielles en France*. Paris: Presses universitaires de France.
- Mink, G. (2011). Geopolitics, Reconciliation and Memory Games: For a New Social Memory Explanatory Paradigm. In M. Blaive (Ed.), *Clashes in European memory: the case of communist repression and the Holocaust*. Innsbruck: Studien-Verlag pp. 255-269.
- Miskimmon, A., O'Loughlin, B. et Roselle, L. (2013). *Strategic narratives: communication power and the new world order*. New York / London: Routledge.
- Neiger, M., Meyers, O. et Zandberg, E. (Eds.). (2011). *On Media Memory. Collective Memory in a New Media Age*. Houndmills, Basingstoke: Palgrave MacMillan.
- Nicholls, M. (2018). The Battle of the Teutoburg Forest Commemorated: from the Arch of Germanicus to the Arminius Monument. In B. Heuser et A. S. Leoussi (Eds.), *Famous Battles and How They Shaped the Modern World: From Troy to Courtrai*. Yorkshire (Philadelphia): Pen & Sword pp. 81-92.

- Noon, D. H. (2004). Operation Enduring Analogy: World War II, the War on Terror, and the Uses of Historical Memory. [Article]. *Rhetoric & Public Affairs*, 7 (3), 339-365.
- Nora, P. (1962). Ernest Lavisser : son rôle dans la formation du sentiment national. *Revue Historique*, 228 (1), 73-106.
- Nora, P. (1989). Between Memory and History: Les Lieux de Mémoire. *Representations* (26), 7-24.
- Nora, P. (1992). L'ère de la commémoration. In P. Boutry, M. Agulhon et P. Nora (Eds.), *Les Lieux de mémoire: Les France* Paris: Gallimard pp. 977-1012.
- Olick, J. K. et Levy, D. (1997). Collective Memory and Cultural Constraint: Holocaust Myth and Rationality in German Politics. *American Sociological Review*, 62 (6), 921-936.
- Pervillé, G. (2006). Les historiens de la guerre d'Algérie et ses enjeux politiques en France. In M. Crivello-Bocca, P. Garcia et N. Offenstadt (Eds.), *Concurrence des passés : usages politiques du passé dans la France contemporaine*. Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence pp. 257-269.
- Piotet, F., Loriol, M. et Delfolie, D. (2013). *Splendeurs et misères du travail des diplomates*. Paris: Hermann.
- Pomarède, J. (2014). Des maux guerriers aux mots interventionnistes. *Études internationales*, 45 (2), 229-260.
- Resende, E. S. A. et Budryte, D. (Eds.). (2014). *Memory and trauma in international relations: theories, cases, and debates*. London: Routledge.
- Revault d'Allonnes, D. (2015). *Les guerres du Président*. Paris: Seuil.
- Rosoux, V. (2001). *Les usages de la mémoire dans les relations internationales : le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie, de 1962 à nos jours*. Bruxelles: Bruylant.
- Rosoux, V. (2016). Le travail de mémoire dans les relations franco-algériennes. In O. Ostriitchouk (Ed.), *Mémoires de conflits, mémoires en conflits*. Bern: Peter Lang pp. 209-226.
- Rouso, H. (1990). *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*. Paris: Editions Seuil.
- Rouso, H. (1991). *The Vichy syndrome: history and memory in France since 1944*. Cambridge (Mass.): Harvard University Press.
- Roynette, O. (2017). *Bons pour le service: la caserne à la fin du XIXe siècle*. Paris: Belin.
- Schmitt, O. (2018). When are strategic narratives effective? The shaping of political discourse through the interaction between political myths and strategic narratives. *Contemporary Security Policy*, 39 (4), 487-511.
- Sherman, D. J. (1994). Art, commerce, and the production of memory in France after World War I. In J. R. Gillis (Ed.), *Commemorations: The politics of national identity*. Princeton: Princeton University Press pp. 186-211.

- Stahl, B. (2012). National (hi)stories of war—German and French discourses in the Kosovo war and the Iraq crisis. *Zeitschrift für Vergleichende Politikwissenschaft*, 6 (4), 47-76.
- Steinweis, A. E. (2005). The Auschwitz Analogy: Holocaust Memory and American Debates over Intervention in Bosnia and Kosovo in the 1990s. *Holocaust and Genocide Studies*, 19 (2), 276-289.
- Stora, B. et Jenni, A. (2016). *Les mémoires dangereuses*. Paris: Albin Michel.
- Thiam, A. (2008). La politique africaine de Nicolas Sarkozy: rupture ou continuité? *Politique étrangère*, 2008 (4), 873-884.
- Traverso, E. (2005). *Le passé, modes d'emploi : histoire, mémoire, politique*. Paris: La fabrique.
- Traverso, E. (2008). L'écrit-événement : L'historiographie comme champ de bataille politique. In P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (Eds.), *Les guerres de mémoires*. Paris: La Découverte pp. 220-229.
- Turetti, L. (2008). *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine : les "provinces perdues" aux sources du patriotisme républicain, 1870-1914*. Strasbourg: La Nuée bleue.
- Väisse, M. (1998). *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*. Paris: Fayard.
- Varley, K. (2008). *Under the shadow of defeat: the war of 1870-71 in French memory*. Houndmills / New York: Palgrave Macmillan.
- Vertzberger, Y. Y. I. (1986). Foreign Policy Decisionmakers As Practical-Intuitive Historians: Applied History and Its Shortcomings. *International Studies Quarterly*, 30 (2), 223-247.
- Wang, Z. (2012). *Never forget national humiliation: historical memory in Chinese politics and foreign relations*. New York: Columbia University Press.
- Wieviorka, O. (2008). Francisque ou Croix de Lorraine : les années sombres entre histoire, mémoire et mythologie. In P. Blanchard et I. Veyrat-Masson (Eds.), *Les guerres de mémoires*. Paris: La Découverte pp. 94-106.